

MAIRIE DE PARIS



ParisActionClimat

**ELABORER SA
STRATEGIE 1.5
DEGRES**

03

**PREAMBULE : UNE
STRATÉGIE
D'ENTREPRISE 1.5°C
ANCRÉE SUR LE
TERRITOIRE PARISIEN**

04

**PARIS NEUTRE
CARBONE ET 100%
ENR EN 2050, UN
PROJET DE SOCIÉTÉ**

- 4 Nouveau Plan climat :
construire ensemble la
neutralité carbone de Paris
- 6 La mobilisation des
entreprises et la charte PAC :
une stratégie 1.5 degrés

07

**POURQUOI LES
OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE ?**

- 8 Les ODD, une mobilisation
de l'ensemble des acteurs
- 8 Les ODD, une nouvelle
opportunité d'innovation
économique

09

**LE CROISEMENT DES
ODD ET DES MESURES
DU PLAN CLIMAT DE
PARIS**

11

**EN DÉTAILS : LES CIBLES
EN LIGNE AVEC LES
OBJECTIFS ET ACTIONS
DU NOUVEAU PLAN
CLIMAT DE PARIS**

**ODD « STRUCTURANTS »
NOUVEAU PLAN CLIMAT**

- 12 ODD 7 : Énergie
- 14 ODD 11 : Ville durable
- 17 ODD 13 : Changements
climatiques
- 19 ODD 17 : Partenariats

**ODD « ALIGNÉS » NOUVEAU PLAN
CLIMAT**

- 21 ODD1 : Précarité
- 22 ODD 2 : Alimentation durable
- 24 ODD 3 : Santé
- 26 ODD 4 : Éducation
- 27 ODD 6 : Eau
- 29 ODD 8 : Travail
- 30 ODD 9 : Innovation
- 31 ODD 12 : Consommation
- 33 ODD 15 : Biodiversité
- 34 ODD 16 : Institutions

**ODD « COMPLÉMENTAIRES »
NOUVEAU PLAN CLIMAT**

- 35 ODD 10 : Inégalités
- 35 ODD 14 : Vie aquatique
- 35 ODD 5 : Égalité Hommes/Femmes



PREAMBULE

UNE STRATÉGIE D'ENTREPRISE 1.5°C ANCRÉE SUR LE TERRITOIRE PARISIEN

Dans le cadre de sa Charte Paris Action Climat, la Ville de Paris invite les entreprises signataires à adopter une stratégie 1.5°C afin de structurer leurs engagements dans le sens des ambitions du Plan Climat de Paris. Cette stratégie s'appuie sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, adoptés en septembre 2015, qui doivent servir d'Agenda aux États membres sur un volet large d'enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

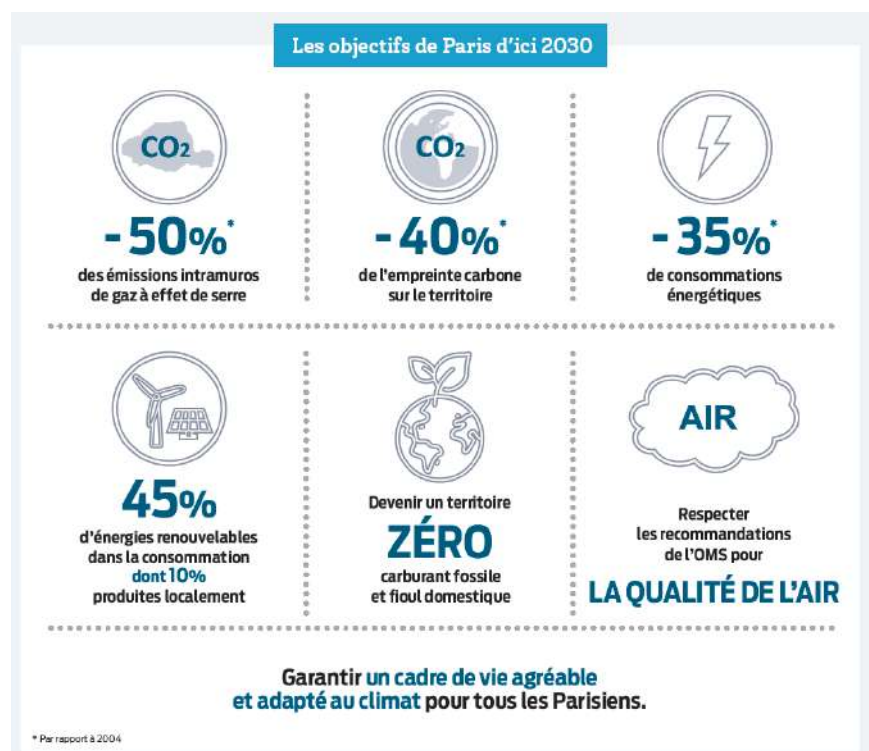
Pour accompagner les partenaires dans cette démarche, la Ville de Paris propose dans ce document une lecture des ODD sous le prisme du Plan Climat. Les cibles retenues ont été identifiées comme adaptées à la mise en œuvre du Plan dans une perspective d'atteinte de la neutralité carbone et d'un territoire 100% énergies renouvelables en 2050.



NOUVEAU PLAN CLIMAT

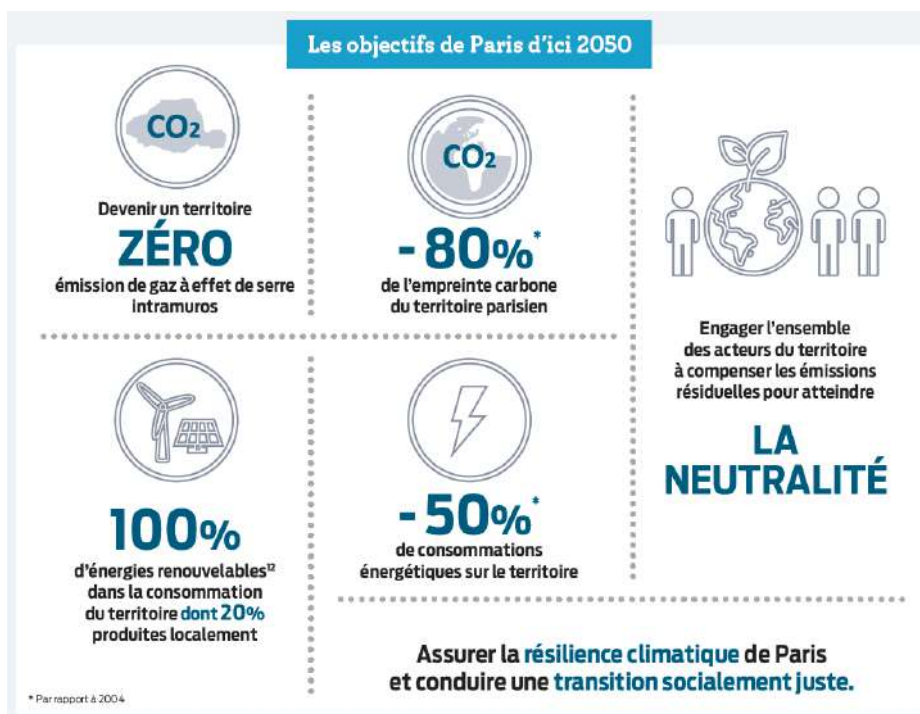
CONSTRUIRE ENSEMBLE LA NEUTRALITÉ CARBONE DE PARIS

Le Nouveau Plan Climat dessine une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050 conformément aux engagements pris à l'occasion de la COP 21. Les objectifs et actions du Nouveau Plan Climat de Paris sont organisés autour de trois grandes temporalités : des actions d'accélération d'ici à 2020 pour assurer la réalisation des objectifs du Plan Climat actuel et répondre à l'urgence de la transition énergétique ; un plan d'action à 2030 pour se donner une feuille de route opérationnelle, mesurable et atteignable ; une vision de Paris en 2050 pour tracer la voie vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables



La « **neutralité carbone** » constitue l'un des objectifs de l'Accord de Paris, pour rester sous le seuil des +2°C de réchauffement climatique au niveau mondial, voire +1.5°C d'ici à 2100. Elle implique d'atteindre zéro net d'émission de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, Paris a rejoint le groupe précurseur des villes « 1.5°C » du C40 et propose une définition ambitieuse et pionnière de la neutralité carbone des villes, incluant une double lecture :

- Diminuer de 100% les émissions intra-muros;
- Favoriser la réduction de 80% de l'empreinte carbone du territoire parisien;
- Engager l'ensemble des acteurs du territoire à compenser les émissions résiduelles pour atteindre le zéro carbone net du territoire parisien.



L'atteinte de la neutralité carbone de Paris suppose deux conditions préalables : réduire de 50% la consommation énergétique de Paris et consommer 100% d'énergies renouvelables en 2050.

Ces grands objectifs sont déclinés par secteur : bâtiments, urbanisme, mobilités, déchets,... Ils sont adossés à un ensemble de mesures concrètes bâties sur les contributions recueillies lors de la concertation. La mobilisation des acteurs économiques, institutionnels et citoyens ainsi que la mise à contribution de la finance sont également des éléments phares du nouveau Plan Climat.



// LA MOBILISATION DES ENTREPRISES ET LA CHARTE PAC : UNE STRATÉGIE 1.5 DEGRÉS



ParisActionClimat LA CHARTE

L'implication des acteurs du secteur privé à Paris doit devenir une réalité et mener vers un cadre d'action territorialisé. De nombreux acteurs économiques nous ont déjà rejoints au sein de la Charte «Paris Action Climat» afin de concrétiser les objectifs du Plan Climat.

La Charte « Paris Action Climat » est un dispositif d'implication des acteurs privés et institutionnels permettant l'action individuelle et collective. Trame du partenariat gagnant-gagnant entre Paris et les acteurs économiques du territoire, le dispositif « Paris Action Climat » contribue à faire de Paris une ville neutre en carbone à travers la recherche d'un équilibre entre attractivité économique et touristique et maîtrise des impacts environnementaux. Forte d'une communauté engagée de 47 signataires, la charte « Paris Action Climat » évolue pour s'adapter aux engagements du nouveau plan et proposer une démarche plus ouverte et dynamique aux entreprises et institutions parisiennes. La nouvelle Charte sera copilotée avec l'Agence Parisienne du Climat, et intégrera des communautés d'acteurs autour des grandes thématiques relatives au territoire parisien.



Le partenaire partage la conviction de la Ville de Paris d'un nécessaire changement de paradigme pour construire un modèle de ville compatible avec les engagements de l'Accord de Paris. Il souligne l'importance d'associer les acteurs économiques aux choix stratégiques portés par la Ville de Paris dans le cadre de son nouveau Plan Climat et garantit son implication dans cette dynamique. Ambassadeur du Plan Climat de Paris, le partenaire contribue à infuser et diffuser des pratiques bas-carbone dans le cadre de ses activités, décisions d'exploitation, d'investissement et de développement de l'entreprise.



La contribution du monde des affaires au climat passe par un management proactif des impacts socio-économiques et environnementaux des activités économiques. En complément des dispositions du niveau « ARGENT », le partenaire contribue à la trajectoire de neutralité carbone de Paris et définit le périmètre de son engagement. Il établit

une stratégie 1.5 degrés à 2030 et priorise son action en sélectionnant les ODD (Objectifs de Développement Durable) compatibles avec le Plan Climat de Paris sur lesquels il souhaite impliquer son activité. Il adapte son business model et contribue par son engagement aux ODD et identifie les cibles pertinentes sur lesquelles il positionne son activité.



Dans le cadre de sa stratégie 1.5°C (niveau « OR »), le partenaire adopte un plan d'actions Climat opérationnel à horizon 2030 comprenant des mesures d'atténuation, d'adaptation et de compensation dans une perspective de neutralité carbone. Il se fixe des objectifs quantifiés en gaz à effet de serre de réduction de l'empreinte carbone globale de son activité.

En adoptant au niveau « PLATINE » son propre plan d'actions Climat, le partenaire se fixe des objectifs chiffrés et territorialisés relatifs à son impact carbone, à l'échéance qu'il souhaite. A l'atteinte de ses objectifs ou en fin de période d'engagement, le partenaire se fixe de nouveaux objectifs ou renforce le niveau d'engagement des précédents objectifs jusqu'en 2030.

POURQUOI LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?



// LES ODD, UNE MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS

En 2015, tous les pays des Nations unies ont adopté des Objectifs de Développement Durable (ODD) portant sur des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Ces objectifs constituent un programme pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats (les 5 P). Au nombre de 17, ils se déclinent en 169 cibles qui constituent un Agenda du Développement Durable que tous les pays du monde se sont engagés à atteindre d'ici 2030. Universels, ces ODD concernent en effet aussi bien les pays en développement que les pays industrialisés.

Les ODD visent à faire dès maintenant les bons choix pour améliorer, de manière durable, le sort des générations futures. Ils proposent à chaque pays une marche à suivre et des cibles claires, en accord avec ses priorités et les défis écologiques globaux. Les ODD se déclinent en trois niveaux : celui des Objectifs qui concernent chacun un volet de développement durable ; celui des cibles dont le nombre varie en fonction de chaque objectif et qui peut être quantifié ou non ; celui des indicateurs de suivi dont les cibles sont dotées.

Les ODD portent sur un volet étendu d'actions avec une définition du développement durable au sens large (climat, biodiversité, énergie, eau mais aussi pauvreté, égalité des genres, prospérité économique ou encore paix, agriculture et éducation). Dans le cadre de son Agenda 2030, l'ONU préconise l'adaptation des cibles des ODD aux contextes nationaux, régionaux et locaux. Si les ODD ont été formulés en priorité à destination des États – qui sont invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant le Forum politique de haut niveau (FPHN) des Nations unies - leur réalisation repose sur une mobilisation de l'ensemble des acteurs, des États comme de la société civile.

// LES ODD, UNE NOUVELLE OPPORTUNITÉ D'INNOVATION ÉCONOMIQUE

L'Accord de Paris adopté à la suite de la COP 21 a marqué une mobilisation sans précédent des entreprises dans la lutte contre le changement climatique. Le secteur privé s'est pleinement engagé dans la dynamique des négociations climatiques au plus haut niveau. Les ODD peuvent ainsi fournir un cadre international et un nouvel élan pour la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Fondés sur la même dynamique de dialogue avec les parties prenantes, les ODD et la RSE questionnent le rôle des entreprises dans la transition écologique. Le secteur privé est un levier essentiel pour le succès de l'Agenda 2030. Les ODD constituent également une nouvelle opportunité d'innovation des activités économiques, au service des enjeux actuels et futurs.

Les ODD constituent un puissant vecteur de développement soutenable, source d'opportunités de marché pour les entreprises. La grille d'analyse qu'ils fournissent établit un cadre d'action et un langage communs à tous.





LE CROISEMENT DES ODD

ET DES MESURES DU PLAN CLIMAT DE PARIS

Dans une approche territoriale des ODD pour Paris, une lecture des Objectifs à travers le prisme du Plan Climat a été engagée. La majorité des ODD permettent de catalyser les mesures du plan et plus d'un quart des cibles parmi ces ODD représentent un enjeu fort pour le territoire parisien.

// ODD « STRUCTURANTS » DU NOUVEAU PLAN CLIMAT DE PARIS

Tous les objectifs ou quasiment des ODD 7, 11, 13 et 17 sont concordant avec ceux du Plan Climat. Pour les autres, une partie conséquente concerne l'action du Plan.



ÉNERGIE PROPRE

Être acteur de la transition énergétique : EnR, efficacité énergétique, rénovation thermique



CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Proposer des solutions au service de la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation au changement climatique.



VILLES DURABLES

Participer à la transition écologique de l'ensemble du territoire



PARTENARIATS

Devenir acteur de la transition écologique aux côtés de la Ville de Paris

// ODD « ALIGNÉS » AVEC LE NOUVEAU PLAN CLIMAT

Quelques objectifs des ODD 2, 3, 4, 6, 8, 9, 12, 15 et 16 concernent l'action du Plan Climat.

	PRÉCARITÉ Lutter contre la précarité dans les différents domaines de l'alimentation, de l'énergie et de la santé		ÉDUCATION Sensibiliser au développement durable et promouvoir des pratiques écologiques
	ALIMENTATION DURABLE Participer au développement d'une alimentation responsable, accessible à tous, limitant le gaspillage et l'impact sur l'environnement		EAU Valoriser et gérer durablement la ressource en eau
	SANTÉ Créer un cadre de travail propice à la santé et au bien-être physique et psychologique des salariés		EMPLOI ET CROISSANCE Participer activement à l'économie bas-carbone parisienne
	INDUSTRIE, INNOVATION, INFRASTRUCTURE Adapter les systèmes de production et les infrastructures en introduisant des innovations éco-responsables et bas-carbone		ECONOMIE CIRCULAIRE Engager des pratiques de consommation responsable (éco-conception, réduction des déchets, ...)
	VIE TERRESTRE Promouvoir la biodiversité et la végétalisation en ville		INSTITUTIONS Participer au déploiement de l'action Climat à Paris

// OBJECTIFS « COMPLÉMENTAIRES » DU NOUVEAU PLAN CLIMAT DE PARIS

Si les ODD suivants ne sont pas explicitement liés à l'action du Nouveau Plan Climat de Paris, ils n'en restent pas moins fondamentaux et complémentaires de cette action. Agir dans ces domaines viendra renforcer l'ambition d'inclusivité et de transition juste de Paris.

		
---	---	--

EN DETAILS

LES CIBLES EN LIGNE AVEC LES OBJECTIFS ET ACTIONS DU NOUVEAU PLAN CLIMAT DE PARIS

Les cibles prioritaires des ODD adaptés aux mesures du Plan Climat sont au nombre de 45. Pour chaque ODD retenu dans la présente grille d'analyse, ont été listées les priorités parisiennes et l'implication des entreprises sur chacune des cibles.

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



ÊTRE ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE LOCALE

ENR, EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, RÉNOVATION THERMIQUE

CIBLES PLAN CLIMAT

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre.

// PRIORITÉS PARISIENNES

La Ville de Paris souhaite porter au niveau de son territoire comme au niveau national le « droit à une énergie propre » pour tous. D'autre part, l'objectif de réduction de la précarité énergétique et le plaidoyer pour le déploiement du Chèque Énergie dans le bâtiment rejoignent l'idée d'un accès de tous à des services de qualité.

OBJECTIF 100% ENR : Paris soutient l'objectif ambitieux de recourir à un approvisionnement 100% énergies renouvelables et de récupération d'ici 2050. Les ENR au niveau territorial se concrétiseront avec une cible de 20% de production locale en 2050 et notamment 20% des toits parisiens producteurs d'énergie solaire.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : Le volet Énergie du Plan Climat ambitionne de réduire de moitié la consommation d'énergie d'ici 2050 grâce à de nombreuses mesures telles que l'amélioration thermique des bâtiments, la fourniture d'équipements sobres en énergie ou encore la diffusion de pratiques plus

économiques. Le volet Bâtiments prévoit en sens de nombreuses mesures relatives à la rénovation énergétique. 100% du bâti existant - dont notamment 1 million de logements - sera rénové à un niveau très basse consommation d'ici 2050. La Ville souhaite accompagner la structuration de filières professionnelles locales de rénovation énergétique, et accomplir une meilleure performance pour les bâtiments neufs construits à Paris.

L'immobilier tertiaire constitue un enjeu particulier car le parc représente près de 60 millions de m². Si la Ville envisage l'introduction d'une obligation de rénovation énergétique avec un gain énergétique minimum de 25% pour les bâtiments d'une surface supérieure ou égale à 2 000 m² - conformément à la loi de Transition Énergétique (LTECV) - Paris établira en complément un programme d'accompagnement des travaux de rénovation spécifique au petit tertiaire (commerces, artisans, etc.) après 2020, à l'image de l'opération Éco-rénovons Paris déjà en vigueur pour les immeubles d'habitat privé. Les grands opérateurs spécialisés et les grands comptes pourront

par ailleurs bénéficier de la dynamique de la Charte Paris Action Climat en devenant partenaires.

PLAIDOYER POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE : Des actions de plaidoyer vont être menées par la Ville dans le sens de la transition énergétique.

En effet, Paris plaidera pour une décentralisation concrète des décisions énergétiques au sein des territoires afin qu'ils disposent d'un pouvoir réglementaire plus large pour adapter localement la réglementation en matière d'efficacité énergétique ou de pose d'équipements de production d'ENR. La Ville plaidera également auprès de l'État pour de nouvelles incitations en faveur de la pose de panneaux solaires lors des opérations d'aménagement, ainsi que l'incitation à la conversion des chaudières au fioul.



// IMPLICATION DES ENTREPRISES

La maîtrise de l'énergie est un des piliers de l'engagement responsable des entreprises. Elle permet de réduire les charges associées à la production des biens et à leur commercialisation ainsi que celles liées aux bâtiments administratifs. Développer des bâtiments passifs, producteurs d'énergie, agit comme un catalyseur pour responsabiliser les collaborateurs et les clients. En rénovant leurs parcs de points de vente et leurs bureaux parisiens, les entreprises concourent à la réussite du Plan Climat et prennent part à un réseau d'acteurs impliqués dans la recherche de nouvelles formes de production locale d'énergie et de mutualisation des besoins et de la production d'énergie locale.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

- 1 Engager l'éco-rénovation du siège social, des bureaux ou des points de vente ;
- 2 Construire des bâtiments neufs bas-carbone ;
- 3 Produire localement de l'énergie ;
- 4 Recourir à l'autoconsommation électrique ;
- 5 Passer chez un fournisseur d'énergie renouvelable.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



VILLE DURABLE

PARTICIPER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

CIBLES PLAN CLIMAT

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement

le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts [...].

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.

11.b D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements

climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

// PRIORITÉS PARISIENNES

La Ville de Paris agit de longue date contre le changement climatique au travers de 2 plans climat adoptés unanimement en 2007 et 2012. L'ambition du nouveau Plan Climat de Paris, adopté en 2018, fait la démonstration du rôle moteur de Paris et des villes dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. L'atteinte de la neutralité carbone de Paris suppose deux conditions préalables : réduire de 50% la consommation énergétique de Paris et consommer 100% d'énergies renouvelables en 2050.

S'APPROVISIONNER À 100% EN ÉNERGIES RENOUVELABLES D'ICI 2050

La neutralité carbone implique un recours aux énergies renouvelables car celles-ci n'engendrent, localement, aucune émission de gaz à effet de serre. La division par deux des consommations en énergie permettra de couvrir les besoins restants avec les énergies renouvelables et de récupération.

Réseaux et stratégie énergétiques : la Ville de Paris élaborera un schéma directeur des réseaux énergétiques de Paris et définira des objectifs contraignants de part d'énergies renouvelables dans le mix acheminé par ces réseaux. En complément, Paris entend se doter d'un service public de la donnée énergétique en vue de mettre les nouvelles possibilités offertes par la révolution. Enfin, de nouveaux partenariats urbain-rural seront développés dans le domaine des énergies renouvelables, par exemple en étudiant dès 2018 l'opportunité de créer un opérateur coopératif de fourniture d'énergies renouvelables entre territoires afin de réaliser un lien direct entre territoires producteurs et territoires consommateurs.

Paris, ville patrimoniale, ville renouvelable : il est indispensable de continuer à soutenir les filières renouvelables, ce qui nécessite de lever les blocages existants liés à une interprétation stricte des règles de protection du paysage et du patrimoine à Paris.



DIVISER PAR DEUX LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE PARIS D'ICI 2050

Pour réduire de moitié la consommation énergétique de son territoire, la Ville de Paris travaillera en priorité à **la rénovation bâtiments et la réduction des transports les plus carbonés** tout en poursuivant son action dans les domaines connexes que sont **l'alimentation** et les **déchets**.

Résidentiel et Tertiaire privé : 110 000 bâtiments seront rénovés d'ici 2050. L'ampleur de ce chantier ne peut passer que par la mobilisation de l'ensemble des leviers réglementaires, incitatifs, opérationnels et financiers à la disposition des pouvoirs publics. La Ville de Paris demandera des moyens adaptés au niveau national (mise en œuvre d'une stratégie nationale, de réglementation et de dispositifs de financement) et continuera à accompagner la rénovation thermique dans ses politiques locales.

Urbanisme : Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ont constitué l'avant-garde du Plan Climat en testant des solutions innovantes, reprises depuis sur l'ensemble du territoire. A partir de 2020, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) seront étudiées sur la thématique Énergie-Climat. Paris réalisera avant 2020 un système d'information géographique (SIG) en trois dimensions dans le cadre de la démarche « Paris 3D » qui sera un support d'outils de concertation et de co-construction de projets urbains pouvant intégrer des données sur les réseaux et l'ensemble des flux (énergie, eau, matière).

Mobilités : Sous l'effet d'une politique volontariste en faveur des transports en commun et de la réduction de la place de l'automobile, les émissions de gaz à effet de serre des déplacements à Paris ont chuté de 40% en 10 ans. Il reste un enjeu important : permettre aux Parisiens et Franciliens de disposer d'une mobilité propre, partagée et choisie. L'objectif «zéro véhicule diesel en 2024 et zéro véhicule essence à Paris en 2030» est fixé par le nouveau Plan Climat, tout comme l'objectif de disposer de transports en commun décarbonés d'ici 2025. La mise en place d'un service de navettes fluviales à motorisation propre d'ici 2030 et le soutien aux nouveaux services de vélo s'ajoutent à cette panoplie de mesures.

Transport de marchandises : La Ville poursuivra la mise en place d'une logistique urbaine structurée, durable et coordonnée, comportant des infrastructures multimodales au cœur de la ville. De nouvelles plateformes logistiques multimodales seront construites progressivement d'ici 2030 et le fret fluvial sera développé.

Déchets : Afin de soutenir les leviers de réduction, réemploi, recyclage et valorisation, le nouveau Plan Climat incite tous les chantiers à adopter une logique d'économie circulaire pour atteindre 50% de chantiers « zéro déchet enfoui » en 2030 et 100% en 2050. La Ville étendra les dispositifs de tri sur l'espace public et généralisera la collecte des déchets alimentaires d'ici 2020.

Alimentation : La Ville participe au développement de filières agroalimentaires durable entend renforcer son autonomie alimentaire à travers le développement de circuits courts et la sensibilisation des Parisiens à l'agriculture urbaine. Paris souhaite atteindre en 2030 un objectif de 50% d'aliments consommés à Paris issues de denrées agricoles du Bassin parisien et 75% en 2050.



AMÉLIORER SENSIBLEMENT LA QUALITÉ DE L'AIR

L'amélioration de la qualité de l'air est une priorité municipale. Pour répondre aux multiples enjeux de la qualité de l'air, Paris plaidera auprès de la Métropole du Grand Paris (MGP) pour étendre la Zone de Circulation Restreinte au niveau métropolitain. D'ici 2024, Paris offrira des espaces de respiration aux Parisiens et visiteurs dans la totalité des arrondissements de Paris, tous les dimanches et jours fériés.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LA RÉSILIENCE FACE AUX EXTRÊMES CLIMATIQUES

Outre les mesures précédemment citées, le Nouveau Plan Climat de Paris détaille d'autres mesures structurelles relevant des thématiques d'adaptation aux évolutions climatiques, de résilience, de solidarité territoriale, ou encore de gouvernance (détaillées dans l'ODD 13 plus bas).

// IMPLICATION DES ENTREPRISES

La transition écologique et le développement d'un modèle parisien de ville durable est une opportunité d'innovation économique, industrielle, sociale et réglementaire importante. Ce chantier devra être soutenu par l'alignement des politiques publiques nationales, régionales et métropolitaines, et la mobilisation des initiatives privées.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

- 1 Évaluer l'empreinte carbone locale de son activité;
- 2 Établir un plan d'action climat opérationnel;
- 3 Renforcer son ancrage territorial et développer des synergies entre acteurs autour du Plan Climat;
- 4 Initier à l'instar de Paris des axes de coopération urbaine-rurale sur les enjeux du développement durable;
- 5 Participer à la végétalisation de la ville et à l'agriculture urbaine (toiture, murs, espaces libres)
- 6 Encourager et favoriser les mobilités bas-carbone.

**13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**



CHANGEMENT CLIMATIQUE

PROPOSER DES SOLUTIONS AU SERVICE DE LA DIMINUTION
DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET DE
L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CIBLES PLAN CLIMAT

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds

vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.

// PRIORITÉS PARISIENNES

LIMITER NOS EFFETS SUR LE CLIMAT : Pour atteindre la neutralité carbone, il faut diviser par deux la consommation énergétique et consommer 100% d'énergies renouvelables en 2050. Comme précédemment cité, d'ici 2050, plus d'un million de logements et plus de 50 millions de m² de commerces, bureaux, hôtels et équipements publics auront bénéficié de travaux de rénovation thermique. Côté mobilité, l'accélération du changement des comportements et modes de vie, le développement des transports en commun et la fin des moteurs diesel et essence. Il s'agira dans le même temps de faire de Paris une ville exemplaire en termes de consommation responsable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation et à la gestion des déchets. Enfin, passer à un système énergétique 100% énergies renouvelables et de récupération permettra de réduire encore les émissions, de réduire de nombreux risques liés à la production ou à l'approvisionnement en énergie tout en

valorisant les ressources au plus près des territoires.

UNE VILLE RÉSILIENTE : A Paris, nous connaissons déjà les premiers effets du dérèglement climatique (canicules plus fréquentes, inondations). Les études réalisées sur les évolutions du climat dans les décennies à venir montrent déjà que les vagues de chaleur seront plus régulières et plus intenses, les pluies violentes seront plus fréquentes, ainsi que les phénomènes de sécheresse, renforçant les tensions sur la ressource en eau. Dans ce contexte, il nous faut adapter la ville et renforcer sa résilience.

POLLUTION : La Ville souhaite améliorer les dispositifs d'alerte des Parisiens quant aux risques environnementaux tels que la qualité de l'air. Par exemple, Paris souhaite faciliter la mise en œuvre rapide de la circulation différenciée à Paris, dès le deuxième jour d'information pollution ou dès le premier jour d'alerte pollution concernant Paris. Une meilleure information des risques liés à la pollution est également nécessaire, afin d'adopter les bons comportements prendre les mesures adéquates pour améliorer la qualité de l'air tant extérieur qu'intérieur.

DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES : Paris se prépare aux événements climatiques extrêmes. Nous nous préparons à faire face à des épisodes d'inondation et de crue de la Seine. La Ville est attaché à développer des solutions préventives par une meilleure perméabilisation des sols, alternatives et curatives en consolidant la préparation à la crise et en décloisonnant les décisions entre parties-prenantes du territoire. Paris souhaite également anticiper et agir face aux canicules, sécheresses et incendies. Le développement des îlots et parcours de fraîcheur et la généralisation des « cours d'école oasis » font partie des mesures à court terme. L'adaptation du bâti est également nécessaire pour s'adapter aux canicules et occuper des bâtiments plus confortables en été. Un référentiel de constructions adaptées aux évolutions climatiques sera créé d'ici 2020.

// IMPLICATION DES ENTREPRISES

Face aux conséquences attendues du dérèglement climatique, Paris est une ville robuste mais qui présente tout de même des points de vigilance : vagues de chaleur, inondations, qualité de l'air et ressources en eau principalement. Autant de sujets à anticiper dès aujourd'hui par les entreprises pour être résilient demain. Adaptation et atténuation vont de pair et si la Ville est directement responsable de 2% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, de par ses équipements ou ses activités, le reste des émissions dépend de l'ensemble des personnes vivant, travaillant, ou passant sur le territoire parisien. La mobilisation de tous est donc primordiale et les entreprises sont invitées à identifier les sources d'émission de GES de leurs activités et mettre en place un plan d'action de réduction, à innover pour proposer des solutions diminuant les émissions de gaz à effet de serre et assurant l'adaptation au changement climatique.

Le coût de l'inaction est beaucoup plus élevé que les investissements nécessaires pour décarboner l'économie et s'adapter dès maintenant.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

- ❶ Réaliser un bilan carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (scope 3) ; l'empreinte carbone locale de son activité ;
- ❷ Fixer des objectifs de réduction des émissions en phase avec les recommandations des experts du climat ;
- ❸ Définir une stratégie de réduction de ses émissions GES (stratégie 1.5°C) ; son ancrage territorial et développer
- ❹ Intégrer le risque climatique dans la stratégie de l'entreprise ;
- ❺ Définir une stratégie d'adaptation ;
- ❻ Fixer un prix interne au carbone.



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



PARTENARIATS

DEVENIR ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AUX CÔTÉS DE PARIS

CIBLES PLAN CLIMAT

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

// PRIORITÉS PARISIENNES

MOBILISER tous les acteurs du territoire :

Si la Ville est directement responsable de 2% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, de par ses équipements ou ses activités, le reste des émissions dépend de l'ensemble des personnes vivant, travaillant, ou passant sur le territoire parisien. Tous les acteurs du territoire, citoyens et entreprises, peuvent contribuer à la réussite des actions du Plan Climat : certains s'impliquant dans l'espace public, d'autres à travers leurs activités économiques ou encore au niveau de la gouvernance partagée, en participant aux différents comités de suivi du Plan Climat. Afin de les mobiliser, la Ville de Paris s'appuie déjà sur des partenariats forts comme au sein de l'Agence Parisienne du Climat, et sur des dispositifs tels que la Charte Paris Action Climat ou encore les Acteurs du Paris Durable. La Ville de Paris s'attachera également à mobiliser

l'écosystème de l'innovation pour trouver des réponses nouvelles aux enjeux climatiques

DIVERSIFIER LES MODES DE FINANCEMENT : La stratégie de financement du Plan Climat porte sur de nouveaux outils financiers verts, à la recherche de partenariats pour le cofinancement de projets innovants et une réorientation des investissements en faveur de la transition énergétique. Une mobilisation simultanée et convergente des acteurs financiers locaux est nécessaire pour décarboner les portefeuilles des principaux investisseurs de la capitale et réorienter l'épargne des Parisiens vers des produits financiers plus responsables. De nouveaux partenariats publics-privés tels que le Fonds d'investissement territorial pour la transition écologique (Paris Fonds Vert) ou le mécénat vert verront

le jour. La Ville apportera également son concours au développement de modes de financement participatif.

COMPENSER LES ÉMISSIONS : La Ville de Paris cherchera à faire de la compensation carbone un levier de financement de projets de réduction et de séquestration carbone à Paris et dans les territoires partenaires, au sein de la Métropole du Grand

Paris, en France comme à l'international dans un contexte de solidarité climatique. Afin de neutraliser les émissions résiduelles et incompressibles sur lesquelles l'Administration parisienne n'a pas de leviers directs, la Ville s'appuiera dans une logique partenariale sur des mécanismes de compensation ouverts aux citoyens et acteurs du territoire parisien.

FAIRE ÉVOLUER LES MODES DE GOUVERNANCE :

Impliquer plus régulièrement les acteurs du territoire dans le suivi des actions et des réflexions de Paris vers la neutralité carbone est un objectif inédit du Plan Climat. Les comités de suivi du nouveau Plan Climat s'ouvriront davantage aux représentants des acteurs du territoire tels que la Métropole du Grand Paris, les ONG, acteurs privés, scientifiques, entrepreneurs, partenaires institutionnels de la Ville de Paris, avec pour ambition de renforcer la dynamique et la diffusion des réalisations du Plan Climat, et de maintenir au plus haut l'ambition de Paris.



// IMPLICATION DES ENTREPRISES

Le dispositif Paris Action Climat (PAC) est le lieu privilégié de dialogue entre la Ville et le secteur privé. La Charte partenariale permettra aux signataires de renouveler périodiquement leurs objectifs personnalisés entre 2020 et 2030, et la Ville sera ressource afin de mettre à disposition des signataires un accompagnement spécifique pour leur permettre d'inscrire des pratiques bas-carbone dans le cadre de leurs activités, décisions d'exploitation, investissements & développement. Les Communautés thématiques PAC seront également l'occasion de partager des savoirs et points de vue au sein d'un même secteur et de fédérer le plus largement possible les acteurs économiques et institutionnels afin de faciliter l'action collective.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

- ❶ Rejoindre le club des signataires de la Charte ;;
- ❷ Participer aux travaux des communautés et être force de proposition sur les sujets abordés ;;
- ❸ Participer financièrement à des projets de transition écologique territoriaux (Paris Fonds Vert, mécénat, financement participatif, etc.) ;
- ❹ Participer financièrement au dispositif parisien de compensation carbone ;
- ❺ Prendre part aux comités de suivi du nouveau Plan Climat.

1 PAS DE PAUVRETÉ



PRECARITE

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE L'ALIMENTATION, DE L'ÉNERGIE ET DE LA SANTÉ

CIBLES PLAN CLIMAT

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les plus pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base [...].

1.5 D'ici 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.

// PRIORITÉS PARISIENNES

UNE TRANSITION JUSTE DU TERRITOIRE :

Le Plan Climat ambitionne de renforcer les enjeux socio-économiques des actions climat afin de réaliser une transition du territoire parisien juste et inclusive. Pour éviter que la transition écologique ne se fasse à deux vitesses et ne profite qu'aux plus favorisés, il prévoit notamment de réduire la part d'habitants en précarité alimentaire et de rendre l'alimentation biologique accessible à tous.

VISER LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE : Le Plan Climat s'engage à répondre aux enjeux de santé publique

pour les plus vulnérables lors des vagues de chaleur avec le développement des îlots de fraîcheur. La Ville répondra également à la problématique de la précarité énergétique en facilitant l'accès à la rénovation thermique pour les ménages les plus défavorisés. La Ville de Paris établira ainsi un pacte territorial de lutte contre la précarité énergétique avec pour objectif de réduire la précarité énergétique de 20%. À partir d'un diagnostic local précis et partagé, un plan d'actions ciblé proposera des solutions techniques ainsi qu'un accompagnement social des populations concernées.

// IMPLICATION DES ENTREPRISES

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité à Paris comme partout dans le monde et impacte plus durablement les populations les plus pauvres et les plus précaires. En agissant aux côtés de la Ville contre la pauvreté, les entreprises participent à l'ambition de développer une société plus juste et équitable. Cette action volontaire porte à la fois un enjeu de solidarité, de bien être social mais également de productivité et de développement économique pour autant que la pauvreté constitue un frein important à la croissance économique. Le signataire peut ainsi s'inscrire dans la démarche de lutte contre la précarité dans les différents domaines prévus par le Plan

Climat de l'alimentation, de l'énergie et de la santé. Il peut contribuer aux actions menées par la Ville et ses partenaires mais aussi développer ses propres mesures en relation avec ses parties prenantes (fournisseurs, clients, actionnaires) afin de véhiculer un message positif d'engagement solidaire sur le plan environnemental et social.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

- ① Contribuer aux initiatives de lutte contre la précarité de la Ville et ses partenaires;
- ② Développer une offre de biens et services adaptée aux personnes en précarité;
- ③ Agir localement en soutien aux associations;



ALIMENTATION DURABLE

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ALIMENTATION RESPONSABLE, ACCESSIBLE À TOUS ET LIMITANT LE GASPILLAGE

CIBLES PLAN CLIMAT

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricoles et les revenus des petits producteurs alimentaires [...] y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.

2.4 D'ici 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

// PRIORITÉS PARISIENNES

UNE AGRICULTURE LOCALE ET DURABLE :

Le Plan Climat prévoit de sanctuariser les terres agricoles en Île-de-France (leur part ne devra pas descendre sous le seuil actuel de 48% de la surface francilienne). Il vise également à renforcer le lien entre consommateurs parisiens et producteurs locaux en favorisant les circuits courts de proximité favorisés avec par exemple la création d'AMAP dans les écoles volontaires à partir de 2018.

Le Plan Climat milite pour une agriculture plus durable et prévoit de renforcer les liens avec les territoires producteurs de la région. Il a pour objectif d'atteindre 20% de surfaces agricoles utiles biologiques en Île-de-France en 2030 et 30% en 2050. L'autonomie alimentaire est également visée avec 50% d'aliments consommés à Paris issus de denrées agricoles du Bassin Parisien en 2030 et 75% pour 2050.

L'AGRICULTURE EN VILLE : Une agriculture urbaine respectueuse de l'environnement se développera également à l'intérieur de

Paris : la Ville favorisera l'installation de projets d'agriculture urbaine diversifiés et de projets permacoles sur ses bâtiments. La Stratégie d'alimentation durable qui sera adoptée courant 2018 permettra de valoriser un système alimentaire durable, inclusif, résilient, sûr et diversifié, contribuant à atténuer les effets du changement climatique tout en s'y adaptant, pour Paris. Elle ambitionne de porter des actions sur tout le territoire parisien et au-delà, en lien avec les acteurs privés et publics de l'alimentation.

UNE STRATÉGIE D'ALIMENTATION DURABLE ET RESPONSABLE :

La restauration collective municipale doit servir d'exemple : la part d'alimentation carnée sera réduite de 50% d'ici 2030 et la part d'alimentation durable (biologique, label rouge et pêche durable) sera augmentée de 90%. Le régime flexitarien doit être encouragé et la Ville s'engage à sensibiliser les populations les plus défavorisées à la préparation de repas à partir de denrées brutes de saison et au recours aux légumineuses comme source de protéines végétales.

La municipalité a pour objectif de rendre accessible à tous une alimentation variée, équilibrée et durable, et de faire de Paris une ville exemplaire en termes de consommation alimentaire responsable. Pour cela, il sera nécessaire de sensibiliser les Parisiens et les acteurs économiques sur une alimentation plus vertueuse et moins carnée et de poursuivre le Programme Paris Santé Nutrition.



// IMPLICATION DES ENTREPRISES

Le secteur de l'alimentation représente près de 18% de l'empreinte carbone de Paris. En 2014, la totalité de ces émissions était liée à des activités extramuros, notamment pour la production, le transport et la transformation des produits alimentaires. La transformation du système agricole actuel vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, des producteurs et consommateurs, ira de pair avec l'évolution des comportements et habitudes des Parisiens vers une alimentation plus vertueuse et moins carnée.

Le développement d'une alimentation responsable, accessible à tous, limitant le gaspillage et la dégradation de l'environnement, représente de formidables opportunités de marchés, de produits et de services pour les entreprises. Chaque acteur de la production alimentaire a un rôle à jouer, du producteur jusqu'au consommateur. De même, chaque consommateur, par ses choix, a un impact sur le système alimentaire.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

- ❶ Éliminer le gaspillage alimentaire;
- ❷ Favoriser les produits alimentaires bio, locaux, de saisons et les plats moins carnés dans les cantines d'entreprise et les marchés de prestation;
- ❸ Promouvoir les circuits courts;
- ❹ Créer un réseau ou adhérer à une AMAP.





SANTÉ

CRÉER UN CADRE DE TRAVAIL PROPICE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE DES SALARIÉS

CIBLES PLAN CLIMAT

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

// PRIORITÉS PARISIENNES

Le Plan Paris Santé Environnement, adopté en 2015, vise à mieux comprendre les enjeux sanitaires liés à l'environnement de vie, et à intégrer des objectifs d'amélioration de la santé des Parisiens dans le fonctionnement de la Ville et dans ses projets urbains. Il concerne les facteurs de risques liés au cadre de vie qui affectent la santé des Parisiens et notamment celle des plus fragiles. Son but général est de réduire les inégalités de santé environnementale.

PRÉSERVER LA SANTÉ DES PARISIENS : En lien avec le Plan Parisien Santé Environnement le Plan Climat souhaite

préserver la santé des Parisiens et des travailleurs notamment par l'amélioration du confort thermique (hivernal et estival) et l'attention portée à la qualité de l'air intérieur et extérieur. Ainsi, les préconisations de l'OMS en matière de valeurs guides à ne pas dépasser pour les polluants atmosphériques seront respectées d'ici 2030. Les différentes mesures des volets Transport et Air du Plan Climat telles que la création d'un fonds Air/Bois, l'objectif zéro fioul dans le remplacement des systèmes de chauffage et la promotion de chantier sans émission auront un impact direct sur la pollution atmosphérique de fond ainsi que les pics de pollution.

ACCÉLÉRER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS : Le changement des modes de vie sera de mise dans le domaine de la mobilité avec le développement des transports en commun et l'interdiction des moteurs diesel et essence d'ici 2030. Paris s'attachera à répondre à un enjeu de santé publique pour les populations vulnérables lors des vagues de chaleur grâce au développement des îlots de fraîcheur. Par

ailleurs, de nombreuses mesures ayant trait à l'alimentation vont également dans le sens de cette cible : le Programme Santé Nutrition mais aussi toutes les mesures encourageant une alimentation biologique, de saison ou encore moins carnée seront poursuivies.

De manière plus globale, le Plan Climat prévoit de créer un cadre de vie propice à la santé et au bien-être physique et psychologique en encourageant le télétravail, l'emprise de la nature en ville,

// IMPLICATION DES ENTREPRISES

Les mesures du Plan Climat de Paris pourront contribuer à renforcer le bien-être des citoyens par l'amélioration de la qualité de leur environnement immédiat, jouant sur la santé psychique et physique.

La compétitivité de l'entreprise se verra renforcée par des collaborateurs en bonne santé et en situation de bien-être qui seront alors plus impliqués. Par exemple,

un meilleur environnement sonore et à un air plus sain contribueront à améliorer la productivité des travailleurs. La mobilité active est elle aussi un levier majeur pour favoriser le bien-être physique et psychique, et générer indirectement de l'activité. Par ailleurs les actions visant à limiter le besoin de transports en ayant recours au télétravail auront un impact positif sur la productivité des actifs grâce à une réduction de l'absentéisme une meilleure concentration et des gains de temps.

La transition écologique s'accompagne donc de changements importants dans le cadre de vie des Parisiens, dont l'amélioration constitue l'une de leurs principales attentes. Elle apportera de nombreux impacts économiques positifs notamment termes d'attractivité du territoire. L'urbanisme de la neutralité carbone façonne ainsi un nouveau visage de Paris et rend ainsi visible le fait que la ville, ses habitants et ses entreprises participent à relever le défi du changement climatique.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

- 1 Mettre en place une politique ambitieuse de santé, sécurité et bien-être au travail;
- 2 Améliorer le confort thermique du bâti et la qualité de l'air intérieur;
- 3 Inciter au changement de comportements dans le domaine des mobilités (encourager les mobilités actives).





SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PROMOUVOIR DES PRATIQUES ÉCOLOGIQUES

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et la contribution de la culture au développement durable

Sensibiliser : Paris entend sensibiliser de manière plus large la population aux enjeux de la lutte contre le changement climatiques. De nombreuses actions de sensibilisation seront menées afin de déclencher les changements de comportements sur différents sujets : alimentation durable, tri des déchets, mobilités alternatives, pollution... Paris dispose par ailleurs de nombreux lieux tels que la Maison des Canaux, le Pavillon de l'Eau, la Maison Paris Nature ou encore la Maison des Acteurs du Paris Durable centrés sur la sensibilisation à l'intérêt général et au développement durable.

Éduquer : La Ville de Paris souhaite préparer les jeunes et les futures générations aux changements qui s'opèrent, et agir par la sensibilisation à la lutte contre le changement climatique des enfants sur le temps scolaire. Paris s'engage ainsi à valoriser et soutenir l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). La Ville plaidera également auprès de l'Académie pour développer des modules ou dispositifs de formation à l'environnement et au changement climatique dans le plan de formation académique. Les partenariats éducatifs avec les enseignants sur le temps scolaire porteront sur des thématiques telles que l'alimentation, les déplacements, la gestion des déchets, etc.

La sensibilisation des citoyens parisiens au développement durable est un levier essentiel de la transition énergétique du territoire. L'éducation des plus jeunes comme des plus âgés est nécessaire afin d'enclencher les changements de comportements à différentes échelles. Les entreprises ont la possibilité de sensibiliser leurs propres salariés aux défis du changement climatique. La promotion de pratiques durables et écologiques en entreprise est un moyen d'inciter les salariés à changer leurs habitudes.

1 Sensibiliser aux éco-
gestes et inciter des pratiques
durables : recyclage, éco-
gestes informatiques,
utilisation de gobelets... ;

2 Promouvoir les comportements durables : mettre en place une indemnité kilométrique vélo, rembourser l'abonnement Velib'....;

3 Nouer des partenariats avec la Maison des Canaux, les Maisons de la vie associative et citoyenne, le Pavillon de l'Eau, la Maison Paris Nature et la Maison des Acteurs du Paris Durable ;

4 Participer à des défis et concours reposant sur des comportements écologiques.



EAU

SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PROMOUVOIR DES PRATIQUES ÉCOLOGIQUES

CIBLES PLAN CLIMAT

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées [...]

6.4. D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux [...]

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

// PRIORITÉS PARISIENNES

L'eau est une ressource fragile, fondamentale au développement de tout être humain et écosystème. Au travers de son Plan Climat, la Ville de Paris entend préserver ce bien commun tout en diversifiant ses usages dans la ville.

GÉRER LA RESSOURCE EN EAU : Le Plan Climat de Paris veille au développement d'une gestion durable de l'eau. Il soutient la stratégie développée par Eau de Paris de protection et de surveillance de la ressource en eau, incluant notamment recherche publique, accompagnement vers des pratiques agricoles durables, et partenariats avec d'autres collectivités territoriales. Afin de réduire la pression sur les réseaux d'eau potable sur le long terme, le développement des solutions de substitution de certains usages par d'autres types d'eaux (eaux brutes, eaux d'exhaure, eaux pluviales) est un levier important qui permettra de diversifier les ressources en eau. Ainsi, l'amélioration de la connaissance sur la ressource en eau non potable permettra de développer de nouveaux usages : rafraîchissement urbain, adaptation au réchauffement climatique,

projets couplant eau et énergies renouvelables.

DÉVELOPPER DE NOUVEAUX USAGES : Paris souhaite également donner une place plus importante à l'eau en ville dans les aménagements urbains et sur l'espace public avec notamment la création de nouveaux étangs, mares, noues urbaines, jardins de pluie et d'un réseau de zones humides. Des zones de baignades seront développées pour proposer aux Parisiens des espaces de fraîcheur supplémentaires en période de fortes chaleurs.

La Ville milite en faveur du droit à l'eau pour tous et continuera à améliorer l'accessibilité de l'eau à boire dans l'espace public en renforçant son réseau de fontaines d'eau potable notamment en hiver pour garantir un accès gratuit à l'eau potable toute l'année, en particulier pour les sans-abris.

En matière d'assainissement, des solutions écologiques innovantes seront testées, comme la gestion séparative des urines qui par un traitement adapté permettrait de récupérer des nutriments pouvant être valorisés comme ressource agricole.

Enfin, l'eau est également associé la gestion de crise par les épisodes d'inondation et de crue de la Seine. La Ville est attachée à développer des solutions préventives par une meilleure perméabilisation des sols alternative et curative.

// IMPLICATION DES ENTREPRISES

La sensibilisation des citoyens parisiens au développement durable est un levier essentiel de la transition énergétique du territoire. L'éducation des plus jeunes comme des plus âgés est nécessaire afin d'enclencher les changements de comportements à différentes échelles. Les entreprises ont la possibilité de sensibiliser leurs propres salariés aux défis du changement climatique. La promotion de pratiques durables et écologiques en entreprise est un moyen d'inciter les salariés à changer leurs habitudes.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

- ❶ Maîtriser ses besoins en eau;
- ❷ Valoriser ses eaux usées et non potable pour de nouveaux usages;
- ❸ Développer des projets Eau-énergie;
- ❹ Participer au développement de la présence de l'eau en ville.
- ❺ Recourir à des solutions d'assainissement écologiques
- ❻ Élaborer un plan de gestion de crise adaptée aux évolutions du climat, notamment face aux risques.



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



TRAVAIL

PARTICIPER ACTIVEMENT À L'ÉCONOMIE BAS CARBONE PARISIENNE

CIBLES PLAN CLIMAT

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises [...] y compris par l'accès aux services financiers.

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux

// PRIORITÉS PARISIENNES

Le Plan Climat de Paris adresse un message positif, celui d'une transition vers un mode de vie neutre en carbone, générateur de productivité pour les entreprises. Il pose les fondements de nouveaux modes de production et de consommation, véritable levier de croissance économique durable.

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

: Dans le domaine de l'énergie, Paris entend accompagner les projets locaux d'énergie renouvelable afin de développer une production décentralisée d'énergie. Au travers de partenariats urbains-ruraux, le Plan Climat soutient une plus grande équité dans la répartition des ressources et une plus grande synergie dans le développement économique des territoires. S'agissant du secteur de la consommation, le Plan Climat de Paris entend développer un modèle d'économie circulaire favorisant le réemploi et la réduction des déchets. La Ville accompagnera l'ouverture de magasins « en vrac », et lancera un cluster « Re-fabriquer Paris ».

DYNAMISER L'EMPLOI ET L'ATTRACTIVITÉ

LOCALE : Paris souhaite orienter les nouvelles activités économiques vers une transition juste. Pour cela, il faudra favoriser la création d'emplois et l'émergence de nouveaux métiers et compétences dans le BTP, les transports, les déchets, l'énergie, les espaces verts et l'agriculture urbaine. Afin de dynamiser l'économie locale et l'attractivité, la transformation des structures et usages en matière de transports seront accompagnés.

En termes d'attractivité du territoire, le Plan Climat de Paris prévoit de fédérer une grande diversité d'acteurs sur la préservation de l'héritage parisien tout en l'adaptant aux évolutions climatiques. C'est pourquoi, une communauté du dispositif Paris Action Climat sera dédiée au tourisme durable afin de concevoir et valoriser des offres culturelles et touristiques responsables et promouvoir un savoir-faire local.

// IMPLICATION DES ENTREPRISES

La construction d'un modèle de territoire neutre en carbone interroge directement le secteur économique. Loin d'être un frein au développement des entreprises, il représente une opportunité à saisir pour concevoir une offre adaptée redonnant de la valeur au travail, à la production locale et au 100% réutilisable. Ce nouveau marché est autant une vitrine qu'un moteur à l'emploi qui invite à redéfinir les liens entre consommateurs et producteurs. La question du financement est également centrale et permet aux entreprises d'innover et d'investir dans un avenir plus durable et soutenable en contribuant à la finance verte.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

- ❶ Participer au financement d'une économie bas-carbone (start-up, nouveaux modèles économiques, fond d'investissement) ;
- ❷ Produire localement ;
- ❸ Développer de nouvelles offres de biens et services en lien avec la neutralité carbone ;
- ❹ Créer de l'emploi et des nouveaux métiers dans le domaine de la transition écologique.



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



INNOVATION

ADAPTER LES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET LES INFRASTRUCTURES EN ADOPTANT DES INNOVATIONS ÉCO-RESPONSABLES

CIBLES PLAN CLIMAT

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

// PRIORITÉS PARISIENNES

Le Plan Climat de Paris s'appuie sur un engagement de tous les acteurs de la communauté parisienne (habitants, usagers, visiteurs, entreprises, institutions) et l'écosystème de l'innovation pour trouver des réponses nouvelles aux enjeux climatiques et projeter les innovations possibles pour s'y préparer.

FAIRE ÉVOLUER LES INFRASTRUCTURES :

L'atteinte de la neutralité carbone du territoire nécessite de repenser ses infrastructures pour les rendre plus résilientes et adaptées aux standards de production et de consommation. Le Plan Climat de Paris invite à repenser la gestion des flux dans l'écosystème urbain au travers de réseaux plus intelligents et respectueux de l'environnement. Smart grids, logistique urbaine bas-carbone ou encore développement du véhicule autonomes sont autant d'exemples qui illustrent le rôle d'accélérateur de l'innovation du Plan Climat.

POUSSER L'INNOVATION

TECHNOLOGIQUE : Pour développer un modèle 100% énergies renouvelables, Paris entend recourir à des solutions de rupture techniques et technologiques pour anticiper la sortie progressive des énergies

fossiles. Hydrogène renouvelable, micro-méthanisation, captage CO₂, services numériques verts... les outils de la transition écologiques présents et à venir seront mis à profit au travers d'appels à projets, défis, mise à disposition de fonds pour la concrétisation des projets à fort potentiel. L'innovation passe également par la modification du modèle économique : la relation producteur – consommateur sera repensée, le concept de consom'acteur sera développé et la mutualisation des ressources sera recherchée entre les acteurs du territoire. La technologie doit être un support de diversification des échanges de biens et services dans une vision d'économie circulaire et raisonnée.

// IMPLICATION DES ENTREPRISES

Pour contribuer au modèle de la neutralité carbone, l'entreprise doit repenser ses modes de production et de distribution ainsi que sa chaîne de valeur. Cette évolution structurelle anticipe les évolutions à venir et permet à l'entreprise d'avoir un temps d'avance dans une économie toujours plus concurrentielle. Elle rend compte de son caractère innovant et développe une image positive de sa marque. En soutenant les projets d'innovation portés par la Ville de Paris et ses partenaires tels que Paris & Co, l'entreprise participe à faire de Paris un pôle de progrès au service du développement durable.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

- 1 Financer la Recherche et le Développement sur les process bas carbone;
- 2 Adapter ses infrastructures au contexte de la neutralité carbone et anticiper les sauts technologiques nécessaires;
- 3 Réduire l'impact écologique de ses process industriels;
- 4 Mutualiser ses pratiques durables avec les acteurs de l'innovation ;
- 5 Repenser ses modes d'approvisionnement et développer une logistique durable ;
- 6 Accompagner les nouveaux modes de déplacement et soutenir l'arrivée du véhicule autonome.

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES

ECONOMIE CIRCULAIRE

ENGAGER DES PRATIQUES DE CONSOMMATION RESPONSABLE (ÉCO-CONCEPTION, RÉDUCTION DES DECHETS)

CIBLES PLAN CLIMAT

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets perniciox sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées.

// PRIORITÉS PARISIENNES

GESTION DURABLE DES DÉCHETS : Le Plan Climat dessine l'avenir d'un territoire neutre en carbone pour Paris. Il interroge nos modes de production et s'appuie sur l'engagement volontaire de tous à mieux consommer. Cela passe notamment par une gestion durable des déchets avec un objectif de « zéro déchet non valorisé ». La Ville de Paris a d'ores et déjà engagé une stratégie de réduction et de valorisation des déchets au travers d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et son premier Plan Économie Circulaire adopté en juillet 2017. Elle soutient les initiatives de réduction des déchets à la source dont les nouveaux modes de distribution (vrac, consigne, sans emballage, etc.), de lutte contre le gaspillage alimentaire, et incite les organisateurs d'événements à être exemplaires.

PRATIQUES DURABLES DE CONSOMMATION : L'émergence de nouvelles habitudes de consommation chez les Parisiens dans le domaine du réemploi sera encouragée, et la Ville porte un objectif de 20 recycleries à Paris d'ici 2020. D'autre part, la municipalité plaidera auprès de l'État en faveur de la lutte contre l'obsolescence programmée afin qu'un produit ne puisse être mis sur le marché sans une certification de durabilité, de recyclabilité et de réparabilité.

Paris, en tant que collectivité, impulsera les pratiques durables par la commande publique. Elle encouragera l'évolution des pratiques et stimulera l'innovation en faveur d'une offre innovante de bâtiments flexibles et réversibles, de transports décarbonés et de services éco-responsables

// IMPLICATION DES ENTREPRISES

Acteur clé de la production et de la commercialisation des biens et services, l'engagement de l'entreprise est fondamental à l'émergence d'un modèle d'économie plus circulaire. En intégrant les principes de l'éco-conception et en développant des produits à faible impact environnemental, l'entreprise adresse un message positif en phase avec les défis auxquels la société sera confrontée à l'avenir. Elle sécurise son investissement et pérennise son activité face aux évolutions du climat. Elle peut ainsi contribuer aux démarches parisiennes d'économie circulaire en lien avec les acteurs locaux du recyclage et du réemploi. Cet engagement passe également par l'accompagnement des clients vers des comportements plus responsables moins générateurs de déchets et consommateurs de ressources naturelles. Cela passe notamment par un travail sur une réduction des emballages, le développement du vrac et une gestion publicitaire respectueuse de l'environnement.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

- ❶ Avoir une politique d'achats responsables et durables ;
- ❷ Recourir à l'éco-conception ;
- ❸ Faire preuve de transparence sur les caractéristiques des produits auprès des consommateurs (OGM, impacts environnementaux, perturbateurs endocriniens,...) ;
- ❹ Faire une analyse en cycle de vie (ACV) de ses produits ;
- ❺ Réduire ses déchets ;
- ❻ Adopter une démarche publicitaire éco-responsable
- ❼ S'engager dans les démarches parisiennes d'économie circulaire.





BIODIVERSITE

RENFORCER LA BIODIVERSITÉ ET LA VÉGÉTALISATION EN VILLE

CIBLES PLAN CLIMAT

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

15.a Mobiliser les ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité des écosystèmes et les exploiter durablement

// PRIORITÉS PARISIENNES

RÉINTÉGRER LA NATURE AU SEIN DE LA CAPITALE : Dans un contexte parisien très dense et fortement urbanisé, la présence de la nature en ville améliore le cadre de vie et la santé des citoyens. La biodiversité soutient et procure de nombreux services dits services écologiques ou services écosystémiques, autrement dit des bienfaits que la nature procure à l'homme, y compris en ville. La couverture végétale permet par exemple de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et les risques d'inondation, d'améliorer la qualité de l'air, ou encore de renforcer l'isolation thermique des immeubles grâce aux toits et murs végétalisés, etc.

Le nouveau Plan Biodiversité, adopté en 2018, établit un programme d'une trentaine d'actions, réparties en trois axes :

- La Biodiversité dans une ville engagée, Paris collectivité exemplaire ;
- La biodiversité par et par tous, tous acteurs de la biodiversité ;
- La biodiversité partout, penser la ville comme un atout pour la biodiversité.

LA VÉGÉTALISATION, UN ENJEU CLÉ D'UNE CONCEPTION DURABLE DE LA VILLE :

Végétaliser les toits participe notamment à l'objectif de 40% du territoire en surfaces perméables végétalisées. Le PLU fixe également des obligations visant à renforcer la proportion de végétalisation du bâti neuf ou existant sur le territoire parisien : murs et toitures végétalisées, surfaces sur dalle ou en pleine terre, etc.

// IMPLICATION DES ENTREPRISES

La Ville de Paris ne peut relever seule le défi de la reconquête de la biodiversité parisienne. Bailleurs sociaux, urbanistes, propriétaires et gestionnaires de fonciers, chercheurs, associations et l'ensemble des Parisiens sont autant d'acteurs qui peuvent appuyer et contribuer aux actions entreprises pour réintégrer la nature au sein de la capitale

La création d'espaces verts et la végétalisation d'espaces disponibles représentent un enjeu de taille dans la

lutte contre le réchauffement climatique. En valorisant leurs espaces disponibles comme les toitures, les entreprises ont la possibilité de participer à l'objectif de protection et de promotion de la biodiversité en ville.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

- 1 Valoriser son foncier disponible en végétalisant les toits ;
- 2 Laisser un espace disponible afin de promouvoir des initiatives telles qu'un jardin partagé ;
- 3 Former et accompagner ses fournisseurs et clients dans l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs activités, produits et services.



INSTITUTIONS

PARTICIPER AU DÉPLOIEMENT DE L'ACTION CLIMAT À PARIS

CIBLES PLAN CLIMAT

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

// PRIORITÉS PARISIENNES

AMÉLIORER LA PARTICIPATION DES PARISIENS : Le Plan Climat est le fruit d'une concertation d'une grande diversité d'acteurs du territoire. D'autre part, à l'issue du premier vote de projet, le texte a été soumis à une consultation publique des Parisiens. Le Plan prévoit de nombreuses mesures destinées à faire évoluer le mode de gouvernance afin d'impliquer plus régulièrement les acteurs du territoire dans le suivi des actions et des réflexions de Paris vers la neutralité carbone. Le Budget participatif est un outil de démocratie participative sur lequel s'appuiera le Plan Climat, et l'objectif est que 20% des projets du budget participatif, d'ici 2020, ait des implications en faveur du climat.

APPROFONDIR LES INSTANCES DE GOUVERNANCE PARTAGÉE

La Ville souhaite, dans le cadre du Plan Climat, introduire des dispositifs de gouvernance innovante par et pour les Parisiens en associant aussi les partenaires nationaux et internationaux de Paris. Les comités de suivi du Plan Climat seront ouverts dès 2018 aux représentants des acteurs du territoire (ONG, acteurs privés, scientifiques, entrepreneurs, partenaires institutionnels de la Ville de Paris). Un Conseil citoyen digital sera créé d'ici 2020. Il pourra réunir une cinquantaine de personnes de la société civile, issues du Conseil Parisien de la Jeunesse, du Conseil des Générationes Futures, des conseils de quartiers, des associations environnementales parisiennes, ainsi que des agents de la Ville de Paris et des acteurs publics et privés. Lieu de partage d'informations entre les structures de mobilisation du grand public et des acteurs du territoire, il sera associé et partie-prenante des dispositifs de concertation et de consultation de la Ville en matière de climat.

// IMPLICATION DES ENTREPRISES

Le secteur privé est un moteur indispensable au déploiement du développement durable à Paris. Ils font partie de la grande diversité d'acteurs qui doivent porter la lutte contre le changement climatique en ville. En tant que Partenaires de la Charte Paris Action Climat, les signataires deviennent ainsi Ambassadeurs du Plan Climat de Paris.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

- 1 S'engager volontairement dans les comités de suivi du Plan et le Conseil citoyen digital;
- 2 Devenir Ambassadeur du Plan Climat;



ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES

En cohérence avec son engagement pour l'égalité femmes-hommes, Paris agit à l'international pour promouvoir les droits des femmes. Dans la lignée du projet de société progressiste et porteur d'équité sociale qu'est le Plan Climat, la Ville de Paris soutient l'initiative Women4Climate du C40, qui défend l'émergence d'une nouvelle génération de femmes cheffes de file du climat.



INÉGALITÉS

La lutte contre les inégalités demeure une priorité pour les États. L'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau et à la nourriture ou à l'emploi présentent toujours de fortes disparités entre les pays et au sein des pays. Bien qu'elle ne soit pas directement visée par le Plan Climat de Paris, la lutte contre les inégalités est

encouragée dans le cadre de la solidarité climatique pour permettre un développement harmonieux à travers le monde, porteur de créativité et de production de richesses. En s'engageant, l'entreprise en retire un impact fort sur sa réputation et sur les ressources de son activité. L'investissement social a remplacé

la traditionnelle philanthropie. Le mécénat d'entreprise en s'appuyant sur l'implication des collaborateurs, devient facteur de cohésion interne. Il crée une culture solidaire dans l'entreprise, et favorise l'émergence d'une collectivité solidaire.



VIE AQUATIQUE

La protection des milieux aquatiques et de la biodiversité marine représentent un enjeu de taille pour le développement durable. Bien que non visée directement par le Plan Climat, la préservation de la vie aquatique est défendue par la Ville.

En effet, la biodiversité de la Seine et des canaux requièrent une attention particulière de la Ville et de ses partenaires gestionnaires des cours d'eau. La Stratégie alimentation durable encourage également le développement d'une pêche raisonnée et durable.

La Ville privilégie d'ailleurs les aliments certifiés Marine Stewardship Council (pêche durable) ou par l'écolabel national « pêche durable » dans son approvisionnement.



// PARIS ACTION CLIMAT

Dès 2012, la Ville de Paris a mobilisé, au travers de la Charte Paris Action Climat, les représentants économiques et institutionnels parisiens pour inscrire son ambition dans la réalité économique et valoriser les actions engagées par le secteur privé et institutionnel. Aujourd'hui, forte d'une communauté d'acteurs impliqués, la Ville de Paris entend constituer un large dispositif d'implication des acteurs privés et institutionnels permettant à la fois l'action individuelle et collective.

Au-delà de l'engagement volontaire et individuel des signataires de la Charte Paris Action Climat, la Ville de Paris souhaite fédérer le plus largement possible les acteurs économiques et institutionnels pour faciliter l'action collective. Dans cette perspective, elle s'appuie sur l'expertise de l'Agence Parisienne du Climat pour co-animer des communautés thématiques regroupant les acteurs clés des grands secteurs économiques parisiens.



Riche de 500 mesures dans plusieurs domaines d'actions (bâtiment, transports, énergie, alimentation, déchets, cadre de vie, mobilisation, finance...), le nouveau Plan Climat de Paris constitue une mise en œuvre concrète des engagements pris par la France lors de la COP 21 et guide Paris vers la neutralité carbone ; une première pour une collectivité française.



L'Agence Parisienne du Climat est une agence opérationnelle pour la transition énergétique du Paris de 2020. Elle accompagne les particuliers et les professionnels dans leurs démarches et projets d'efficacité énergétique. Elle agit principalement sur les secteurs du bâti résidentiel et tertiaire, de la mobilité et de la consommation, pour répondre aux objectifs du Plan Climat Air Énergie de la Ville de Paris.

// CREDITS PHOTOS

Couverture Vue de Paris

© Mairie de Paris

P11, 15, 16, 18, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 33

© Mairie de Paris

P2-3 Vue de Paris

© Mairie de Paris

P4 Pont Alexandre III

© Mairie de Paris

P7 © FlickrR-m4mboo

P8 Anneaux olympiques devant l'Hôtel de Ville

© Mairie de Paris

P9 Avenue des Champs-Élysées, 8^e

© Jean-Baptiste Gurliat / Mairie de Paris

P12 Centrale solaire sur la Halle Pajol, 18^e

© Julien Paumelle

P13 Eolienne

© Johnny Goerend

P14 Vue de Paris

© Mairie de Paris

P17 Parc Martin-Luther-King Clichy-Batignolles, 17^e

© Jean-Baptiste Gurliat / Mairie de Paris

P19 Hôtel de Ville

© Mairie de Paris

P20 Sommet des maires pour le climat 2015

© Jean-Baptiste Gurliat / Mairie de Paris

P21 Chantier du Guesclin

© Agence parisienne du climat

P22 Plantation au Jardin des Combattants de la Nueve, 4^e

© Henri Garat / Mairie de Paris

P23 Marché Saint-Germain, 6^e

© Sophie Robichon / Mairie de Paris

P29 Le Cargo

© Mairie de Paris

P34 Lancement de Réinventer Paris II

© Henri Garat / Mairie de Paris

P35 Nouvel éclairage Place de la Concorde

© Jean-Baptiste Gurliat / Mairie de Paris



ici, demain!
ensemble pour le climat